

# TERMES DE REFERENCE POUR LE COMITE DE MISE EN ŒUVRE

# TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

---

## 1 Contexte

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu d'établir un Comité de Mise en œuvre afin de superviser l'avancement de la mise en œuvre de la Norme ITIE pour le compte du Conseil d'administration de l'ITIE. L'objectif du Comité de Mise en œuvre consiste à s'assurer que le Conseil d'administration de l'ITIE supervise la façon dont la Norme est mise en œuvre et à présenter les recommandations sur toutes les questions d'ordre politique portant sur la Norme ITIE. Le Comité mène un suivi des difficultés et des possibilités dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, notamment en supervisant le travail visant à documenter l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE, à faire ressortir les bonnes pratiques et à encourager le déploiement d'efforts destiné à renforcer la mise en œuvre. La publication annuelle des Rapports ITIE, des rapports d'activité et des plans de travail appelle à des activités d'analyse et de suivi régulières, dont le but est de remédier aux faiblesses de la mise en œuvre avant le début de la Validation. Compte tenu du fait que le Comité de Mise en œuvre a souvent eu une incidence sur le travail d'autres comités, en particulier le Comité de Validation, qui évalue la conformité à la Norme ITIE en examinant les rapports de Validation, l'ancien Comité de Mise en œuvre avait pris soin de s'assurer que les autres comités soient informés de son travail. À cette fin, les présidents d'autres comités ont souvent assisté aux réunions du Comité de Mise en œuvre en tant qu'observateurs.

## 2 Responsabilités

Avec le soutien du Secrétariat international de l'ITIE, le Comité de Mise en œuvre devra :

1. Mener un suivi de l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE en examinant les rapports d'avancement de la mise en œuvre préparés par le Secrétariat international, ainsi que les rapports annuels d'avancement de l'ITIE.
2. Examiner l'impact de l'ITIE, identifier les innovations et promouvoir les bonnes pratiques pour les pays mettant en œuvre l'ITIE afin qu'ils soient déclarés conformes aux Exigences ITIE, et renforcer la mise en œuvre de l'ITIE. Ceci comprend la prise en considération des conclusions des rapports d'activité annuels, des Rapports ITIE et des rapports de Validation.
3. Mener un suivi de la qualité des déclarations ITIE, y compris par le biais d'examens annuels des Rapports ITIE.
4. Mener un suivi des échéances pour les rapports d'activité annuels, les Rapports ITIE et les Validations, et formuler des recommandations sur les suspensions lorsque des pays n'ont pas respecté les délais exposés dans les Exigences n°8.2, 8.3 et 8.4.
5. Examiner les demandes de levée des suspensions et soumettre des recommandations au Conseil d'administration de l'ITIE conformément à l'Exigence n°8.6.
6. Examiner les demandes de prolongation soumises par les pays mettant en œuvre l'ITIE et soumettre des recommandations au Conseil d'administration de l'ITIE conformément à l'Exigence n°8.5.

7. Examiner les demandes de mise en œuvre adaptée et soumettre des recommandations au Conseil d'administration de l'ITIE conformément à l'Exigence n°8.1.
8. Examiner toute nouvelle question d'ordre politique portant sur la Norme ITIE qui pourrait se présenter.

### 3 Composition du Comité

Le Comité a été établi par le biais de la circulaire du Conseil d'administration n°210. Les membres en sont :

#### Pays

Mme Zainab Ahmed  
Mme Olga Bielkova  
Mme Kerstin Faehrmann  
Mme Agnès Solange Ondigui Owona  
Mme Maria Isabel Ulloa Cruz

#### Entreprises

M. Stuart Brooks  
Ms. Laurel Green

#### Société civile

Mme Ana Carolina Conzalez Espinosa  
M. Daniel Kaufmann  
Mme Faith Nwadishi

Le 28 avril 2016, le Comité de Mise en œuvre a convenu de nommer M. Daniel Kaufmann et Mme Maria Isabel Ulloa Cruz en tant que coprésidents du Comité de Mise en œuvre.

Le Comité bénéficiera du soutien du Secrétariat international de l'ITIE pour son adhésion à ses Termes de Référence. Ce soutien comprendra l'élaboration d'ordres du jour, de documents et de procès-verbaux pour examen par le Comité.